

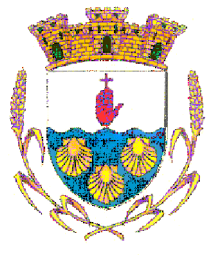
Département de SEINE ET MARNE

Commune de JOUY SUR MORIN

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des 2 Morin
en date du 21 novembre 2019



SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux (Grand Morin)
- AC1 : Servitude de protection des monuments historique
Eglise Saint-Pierre Saint-Paul
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

- I3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution d'électricité
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles
- PT3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 : Servitude relative relative aux communications par voies ferrées
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement

